



# MESURES POUR LA CONSERVATION PRIVÉE/LOCALE dans les milieux terrestres

Samuel Geller – Agent des sciences  
physiques

Environnement et Changement Climatique  
Canada, Service canadien de la faune,  
Direction des aires protégées



Environment and Climate Change Canada's 50<sup>th</sup> anniversary  
50<sup>e</sup> anniversaire d'Environnement et Changement climatique Canada

Meteorological Service of Canada's 150<sup>th</sup> anniversary  
150<sup>e</sup> anniversaire du Service météorologique du Canada



Canada 

# DES OBJECTIFS D'AICHI AUX OBJECTIFS APRÈS 2020

Le Canada possède et gère 30 % de la forêt boréale mondiale, 20 % des ressources en eau douce de la planète, la ligne de côte la plus longue du monde et l'un des territoires marins les plus vastes du monde.

L'objectif 11 d'Aichi et l'ébauche de l'objectif 3 du CMB comprennent les aires protégées et les AMCEZ.



2015 – Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada publient les buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020.

2019 – On établit des engagements ambitieux pour conserver 25 % des terres et des océans d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030.

2020 – Le Canada présente la Stratégie d'écologisation du gouvernement.

- « déterminer les terres et les eaux de la Couronne qui pourraient contribuer à l'engagement de conserver et de protéger 25 % »

# EN ROUTE VERS L'OBJECTIF 1 DU CANADA – PROCESSUS POUR RECONNAÎTRE LES AMCEZ TERRESTRES



## SETTING THE STAGE

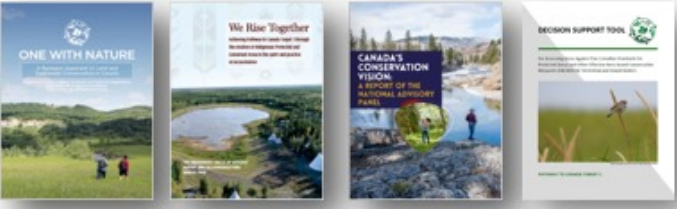
- Pan-Canadian agreement and partner support to implement OECM
- Identify criteria and national definitions for criteria
- Develop tools to support evaluation of criteria relative to candidate sites

## REFINING

- Standardize criteria and site evaluations across jurisdictions
- Pan-Canadian agreement to identify potential OECM opportunities
- Determine context-dependent best practices

## EVALUATION & REPORTING

- Assess candidate sites and work with relevant authorities to support recognition
- Report qualifying OECMs to Canadian Protected and Conserved Areas Database
- Report qualifying OECMs to World Database of Protected Areas



# AIRES PROTÉGÉES VS AUTRES MESURES

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent les aires protégées et les AMCEZ et produisent des rapports à ce sujet.

## Aire protégée (AP)

« Un espace géographique clairement défini, **reconnu, dédié et géré**, par des moyens légaux ou autres, **afin de favoriser la conservation à long terme** de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés. »



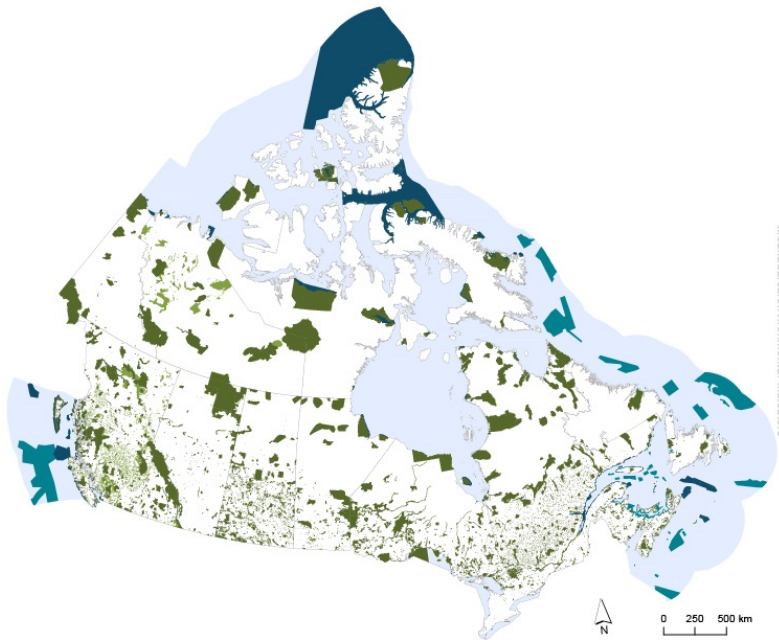
Parc national des Prairies

## Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ)

« Une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est **réglementée et gérée de façon à obtenir** des résultats positifs et durables à long terme pour la **conservation in situ de la biodiversité**, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement. »



Ranch expérimental de Onefour et réserve de pâturage provinciale



# JURIDICTION TERRESTRE AU CANADA

## Nord du Canada – nature sauvage intacte

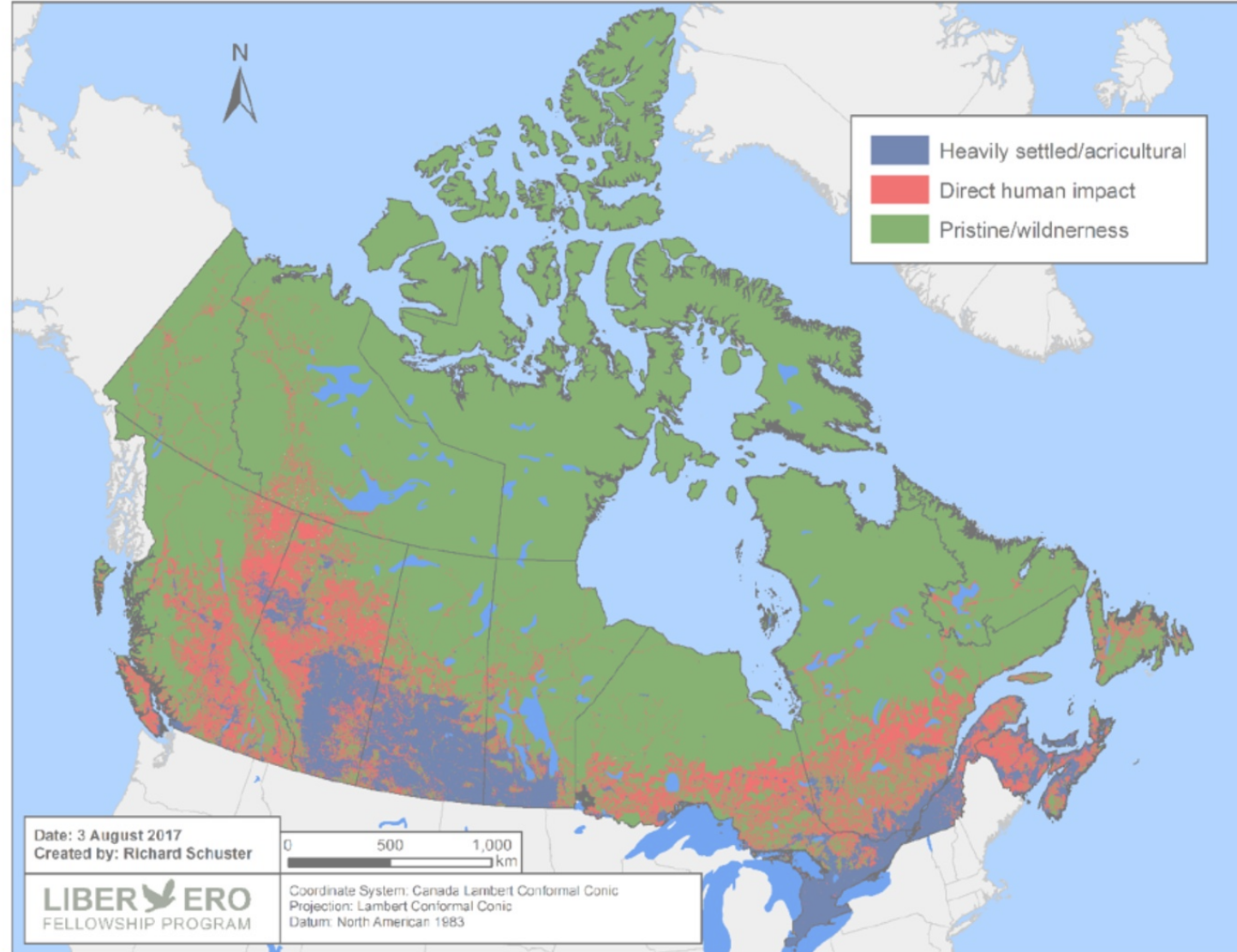
Généralement sous la compétence des provinces et des territoires; les communautés autochtones sont fortement impliquées dans les décisions relatives à l'utilisation des terres.

## Zone boréale – extraction des ressources

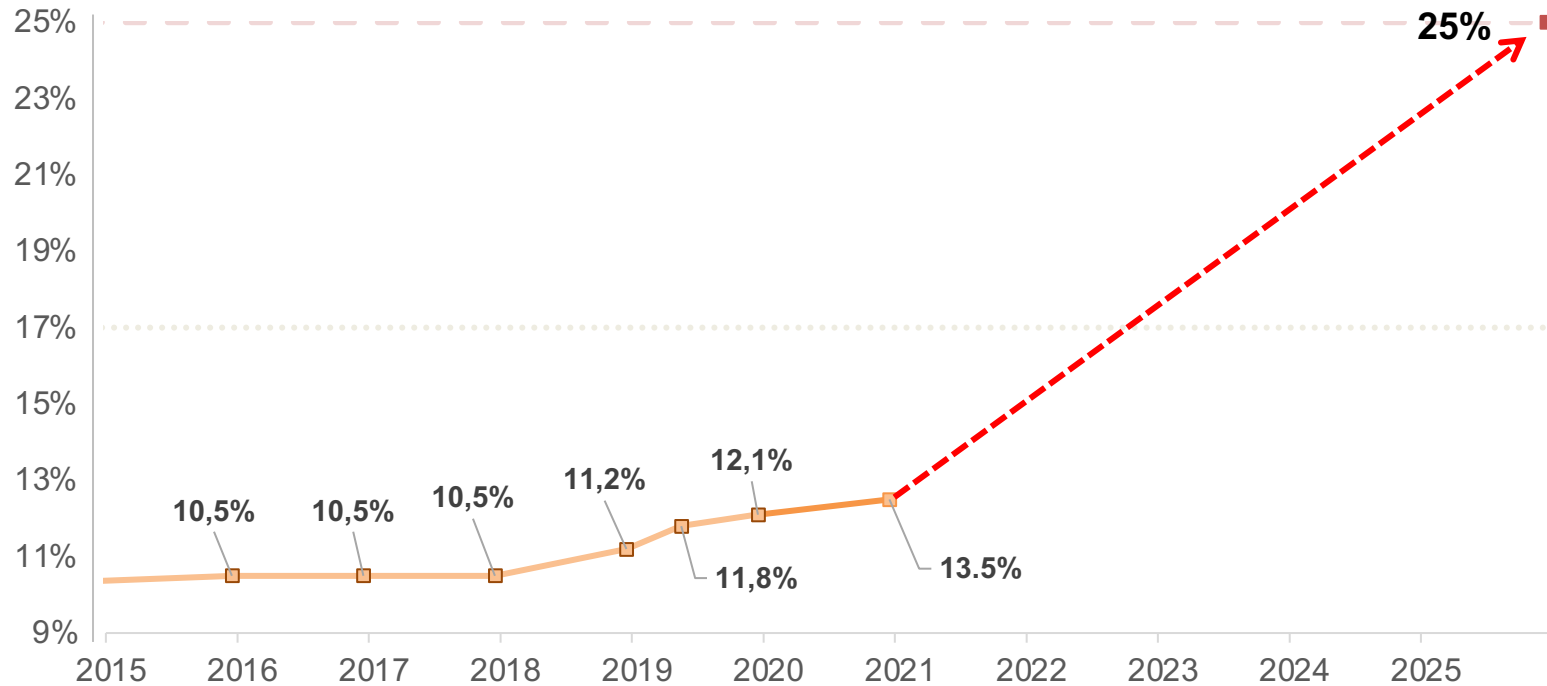
Les intérêts liés aux ressources dominent l'utilisation des terres et les AMCEZ potentielles.

## Sud – fortement peuplé et utilisation agricole

Les terres sont généralement de propriété privée.



# PROGRÈS EN LIEN AVEC LES AP ET LES AMCEZ TERRESTRES



À la fin de 2021, le Canada aura conservé 13,5 % de sa superficie terrestre (terre et eau douce) :

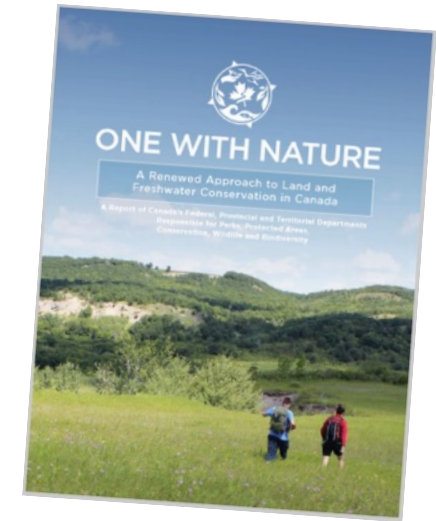
- 12,6 % dans les AP
- 0,9 % dans les AMCEZ

Le Canada doit protéger une superficie équivalente à celle du parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton (~950 km<sup>2</sup>) chaque jour jusqu'en 2025 pour atteindre l'objectif de 25 %.

	Terre et eau douce
Total – conservée et protégée	1 345 070 km <sup>2</sup>
Total – AMCEZ	90 789 km <sup>2</sup>
Pourcentage total – AMCEZ	6,75 %

# CRITÈRES D'ÉVALUATION DES AMCEZ TERRESTRES

- Les définitions pancanadiennes des aires protégées et des AMCEZ sont conformes aux définitions internationales.



- Les normes et les directives nationales relatives aux critères sont utilisées pour évaluer les AMCEZ possibles.
- Les sites n'ont pas besoin d'être évalués à l'aide de cet outil pour être inscrits.
- L'intention est d'utiliser l'outil pour orienter l'évaluation des normes et des critères.

# CRITÈRES – AIRES PROTÉGÉES VS AMCEZ

AIRE PROTÉGÉE	AMCEZ
Limites clairement définies	
Moyens efficaces pour contrôler toutes les activités susceptibles d’avoir un impact négatif sur la biodiversité	
La protection est à long terme et difficilement réversible	
Protéger la biodiversité toute l’année	
Le principal objectif est la conservation de la biodiversité	Efficace pour assurer la conservation <i>in situ</i> de la biodiversité, quels que soient les objectifs
Gérée par les autorités compétentes pour la conservation <i>in situ</i> de la biodiversité par des moyens juridiques ou d’autres moyens efficaces	Gérée par les autorités compétentes de manière à assurer la conservation de la biodiversité
p. ex. parcs provinciaux, aires spécialement protégées, propriétés privées en fiducie foncière	p. ex. base des Forces canadiennes, propriétés de recherche universitaire, certaines propriétés d’offices de protection de la nature



# AIDE-MÉMOIRE SUR LES AMCEZ

- ✓ Non reconnue comme une aire protégée
- ✓ Définie géographiquement
- ✓ La conservation de la biodiversité n'est pas l'objectif principal
- ✓ Permet la conservation *in situ* à long terme

# KAWARTHA LAND TRUST – PROPRIÉTÉS APPARTENANT À PLEINS TITRES - ONTARIO (AIRES PROTÉGÉES)

- Objectif principal : Conservation
- Les six propriétés sont toutes des dons écologiques dans le cadre du Programme des dons écologiques d'Environnement Canada.
- Environ 542,4 hectares
- Interdit : camping de nuit, chasse, utilisation de véhicules, atteinte à la faune et à la végétation et feux.
- La Kawartha Land Trust doit maintenir l'utilisation actuelle des terres conformément aux objectifs initiaux du don écologique, faute de quoi elle se verra imposer une taxe fédérale égale à 50 % de la valeur marchande actuelle des terres.



# ÉTUDE DE CAS : BASE DES FORCES CANADIENNES DE SHILO – MANITOBA (AMCEZ)

- Zone d'entraînement militaire gérée par le ministère de la Défense nationale. Seule une partie du site est reconnue, soit principalement de l'habitat naturel relativement peu perturbé.
- Environ 23 061 hectares.
- La zone est située dans une prairie mixte du centre du Canada.
- Le site abrite des populations d'espèces sauvages abondantes et diversifiées ainsi que 17 espèces en péril.



# AVANTAGES DE LA RECONNAISSANCE

- Contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux
- La reconnaissance élargit l'inclusion et la participation à la conservation.
- Les zones existantes faisant l'objet d'une intendance peuvent être reconnues, y compris les propriétés gérées durablement des organismes de conservation.
- Une définition et des critères normalisés favorisent la cohérence entre les évaluations. L'évaluation des aires et les changements apportés à celles qui ne se qualifient pas conduisent à de meilleurs résultats en matière de biodiversité.
- La reconnaissance n'est pas une désignation légale - aucune restriction supplémentaire ne s'applique.
- Elles attirent l'attention du public, ce qui ajoute donc une couche informelle de « protection » par une plus grande sensibilisation du public à la valeur de conservation d'un site.
- Le coût : Temps et capacité - Les besoins en ressources sont moins importants pour la reconnaissance que pour l'établissement.



# COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER ?

- Faites une évaluation préliminaire de votre propriété en fonction des critères pancanadiens.
  - Communiquez avec votre représentant provincial/territorial (que vous trouverez sur le site Web de [Conservation2020Canada](#)).
    - Si votre province ou territoire ne figure pas dans la liste, veuillez envoyer les examens préalables dûment remplis à [ec.ERcataloguePW.ec@canada.ca](mailto:ec.ERcataloguePW.ec@canada.ca).
-

# MERCI

## **Courtney Robertson**

Gestionnaire, Sciences, surveillance et reconnaissance des AMCEZ

Service canadien de la faune

Environnement et Changement climatique Canada

[Courtney.robertson@ec.gc.ca](mailto:Courtney.robertson@ec.gc.ca)

## **Samuel Geller**

Spécialiste des AMCEZ

Service canadien de la faune

Environnement et Changement climatique Canada

[Samuel.geller@ec.gc.ca](mailto:Samuel.geller@ec.gc.ca)

Lien vers les outils d'appui à la décision concernant les AMCEZ terrestres :

<https://www.conservation2020canada.ca/comptabilisation>

---